

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/10/140

Objet : 140 - Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec Cie LEA-Association Ecorpsabulle pour l'organisation de spectacles à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser des concerts à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec la **Cie LEA-Association Ecorpsabulle**, Théâtre Hôtel de Ville, BP 330, 50010 ST-LO Cedex, représentée par **Benjamin LECOINTE**, en sa qualité de Président de l'association, pour l'organisation de plusieurs représentations du spectacle « **La puce, le chameau et les autres** » comme suit :
 - Cinq représentations scolaires pour les enfants de classes maternelles publiques de Vire Normandie (gratuité des entrées pour les enfants et les accompagnateurs) les :
Mardi 16 décembre 2025 à 9h15 et 10h30 / Jeudi 18 décembre 2025 à 9h15 et 10h30
et vendredi 19 décembre 2025 à 9h15.

Le coût total approximatif s'élève à 4 468 € TTC pour les cinq représentations ainsi que les frais annexes (défrailements, droits SACEM, etc.). Sur ce montant, 3 600 € de cession seront pris en charge par le Service Enseignement, le solde étant assuré par La Halle.

Fait à Vire Normandie, le 2 octobre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251006-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025
Publication : 06/10/2025

Décision du Maire n°2025/10/140 du 2 octobre 2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

